

Le contexte de la lecture publique

Introduction

Tout comme vous, Monsieur Lescure, j'ai appris à lire à partir d'un alphabet dont personne ici ne songerait à contester la nature de bien commun. L'alphabet a sans doute été présenté dans/sur un livre, lequel a fait l'objet d'un travail rémunéré de création et de diffusion. De ce fait, nous allons tous admettre qu'à côté de ce qui nous intéresse directement aujourd'hui, le domaine public et tous les biens communs informationnels font partie d'un ensemble non négociable, a posteriori, qui assure de manière importante les conditions intrinsèques de la diffusion de la culture, son accès et la création, aux côtés, bien évidemment, de l'avènement des accès récents aux oeuvres sous droits.

Tel est aujourd'hui l'enjeu pour les bibliothèques chargées de la mission de lecture publique : comment concrétiser en bonne intelligence l'accès aux oeuvres numériques sous droits pour un usage collectif intégré dans les pratiques de bibliothèques publiques ?

La réalité d'un usage par le tiers secteur est constante dans l'histoire de la création culturelle. L'arrivée des bibliothèques en a fixé le cadre : la lecture publique est érigée en mission d'intérêt public et national.

La bibliothèque publique, porteuse de ces valeurs, a montré la réalité de ses contributions en initiant la numérisation des oeuvres, bien avant que les éditeurs n'en fassent un enjeu dans leurs nouveaux modèles économiques. Cette pratique a entraîné de facto avec l'entrée de la bibliothèque numérique, une mise en cohérence de ses usages. Encore eût-il fallu que les acteurs concernés en prennent la dimension à ce moment-là. Au regard de la vraie chronologie du numérique, la lecture publique analyse la situation actuelle comme anachronique et se donne quelques repères forts.

I. . Trois enjeux majeurs

Livre numérique, Musique, images : images fixes comme animées (films & vidéo), jeux vidéo, banques de données notamment, cohabitent dans les usages collectifs.

La mission de lecture publique entend tous ces aspects et met l'accent, tant pour les contenus que pour les accès, sur une plate-forme composée de trois grands principes :

1. ce que nous ne voulons pas :

- une régression par rapport au "physique"
- l'imposition d'un modèle économique dans des conditions commerciales aboutiraient à une instabilité chronique dans l'accès et dans les coûts à supporter

2. ce que nous voulons :

- une amélioration des accès : contenus, ergonomie, médiation, évaluation
- une partition intelligente des ressources : métadonnées, contenus quels que soient les droits afférents, médiations collectées, etc ...
- une viabilité à long terme pour la lecture publique et ses partenaires

3. ce que nous entendons comme "gains" dans cette démarche :

- l'appropriation collective des bénéfices du numérique, en reconnaissant le tiers secteur comme porteur d'un développement majeur
- une meilleure compréhension mutuelle de la place des biens communs informationnels tout autant que la construction de plateformes gérées par elles. Les technologies le permettent : la remontée des flux, les liens fixes (de nature adresse URL) pour chaque oeuvre, la commande de tout ou partie du catalogue d'un éditeur, le fractionnement ou non des oeuvres par exemple signent le potentiel dynamique du portage des oeuvres par le numérique

- la reconnaissance de la place respective des acteurs des écosystèmes du numérique, les usages différents entraînant un réel développement à la hauteur des ambitions générales.

II. La mutualisation des efforts, gage de réussite pour tous

Les explorations nombreuses des établissements de lecture publique dans le domaine numérique donnent une direction qui est conforme au respect du droit, de la qualité des accès et du développement des usages.

1. Reconnaissance des travaux pionniers des bibliothèques

A chaque fois que l'évolution des technologies l'a permis, les bibliothèques ont pointé les aspects positifs du numérique. Leurs catalogues sont ouverts, les ressources numérisées sont disponibles selon les formats et les procédures informatiques les plus avancées, les accès sur identification sans reproche en terme de sécurisation.

2. Montrer la voie d'un accès raisonnable et équilibré

D'une part les bibliothèques ont porté le développement par les commandes publiques, dans une démarche pérenne appuyée par les pouvoirs publics et en grande concertation avec eux. En témoignent les appels à projets nationaux (dont l'origine en revient essentiellement au Ministère de la Culture) : les protocoles issus de ces expérimentations font aujourd'hui l'essentiel des acquis des plateformes techniques retenues par les prestataires., même si (et surtout si) des axes de progrès sont possibles et souhaitables

D'autre part, l'observation des usages renforce l'analyse selon laquelle les usagers de lecture publique réclament des bibliothèques un rôle de référencement, de médiation et de passerelle entre l'usage collectif et l'usage individuel. Loin d'être antinomiques, ces usages différents (et simultanés) stimulent le marché naissant des oeuvres numériques.

III. Les conditions techniques et technologiques sont réunies aujourd'hui

L'arrivée des nouvelles technologies a concrétisé les modalités de partage, dans le respect des droits et obligations mutuels : accès public, reconnaissance des droits des usagers et des créateurs, nouvelles lectures numériques.- une amélioration des accès : contenus, ergonomie, médiation, évaluation

- une partition intelligente des ressources : métadonnées, contenus quels que soient les droits afférents, médiations collectées, etc ...

- une viabilité à long terme pour la lecture publique et ses partenaires

- une évaluation ouverte

1. les collaborations numériques sont possibles ...

Sans entrer dans les détails techniques, les processus d'identification, les protocoles de métadonnées construites avec l'argent public notamment, la mise en oeuvre d'importants dispositifs sur le Web et dans l'Internet tout comme les évaluations (statistiques et qualitatives) conduisent à reconnaître le rôle moteur des bibliothèques publiques. Leurs 10 millions d'usagers l'expriment à travers une grande satisfaction et attendent d'elles la même qualité dans l'accès au numérique;

2. ...et les typologies d'accès doivent librement s'exercer

Tout comme dans l'univers physique, les bibliothèques ont constitué leurs offres en fonction de publics et de collections cohérentes avec une médiation forte.

Au regard des usages, les différents modes de "lecture" (ce terme s'appliquant aussi bien au livre qu'à la musique ou à la vidéo) deviennent possibles : en ligne, déconnecté, téléchargé, dématérialisé, déchargé sur un support appartenant à la bibliothèque ou à l'utilisateur.

Faut-il rappeler que pour les bibliothèques ce principe doit s'appliquer à toutes les oeuvres, qu'elles soient sous le régime des droits d'auteur ou sous des licences ouvertes ou encore sous domaine public ?

Concrètement et techniquement, la multiplication des plate-formes ne constitue pas aujourd'hui une réponse satisfaisante si les bibliothèques doivent investir à chaque fois dans une mode d'accès différent : voilà pourquoi nous demandons que les technologies des flux soient mises en oeuvre pour

Intervention de Michel Fauchié

les bibliothèques qui le souhaitent et leurs éventuels prestataires intermédiaires qui en assureraient le service aux autres bibliothèques s'engagent sur un protocole commun.

IV. La question du mode de rémunération d'accès aux oeuvres est complexe

1. l'exemple du livre n'est pas à suivre, non plus que la musique

Rapide retour en arrière : la Loi Lang sur le prix unique du livre est votée en 1981 et la Loi sur le droit de prêt en ... 2003. Sur la seule interrogation du prix unique du livre numérique (homothétique), comment imaginer qu'en un an tous les acteurs arrivent à définir les meilleurs modes d'accès et de rémunération, alors que le marché émerge seulement et que l'offre sous droits est loin de constituer un ensemble de qualité qui justifierait de payer un prix fort ?

Etendant cette réflexion à l'ensemble des médias concernés, il nous semble que la méthode doit différer quelque peu et pour au moins deux raisons :

- copier les modèles du physique sur le numérique ne donne pas satisfaction ; il est temps d'imaginer d'autres voies
- la réflexion ne peut être que transmédia : prendre les contenus un par un sans prévoir leurs interactions aboutira à une autre impasse (déjà l'exemple des livres numériques / application montre la voie).

2. La tendance

Au croisement des oeuvres sous droits et de celles placées sous domaine public, doit émerger un modèle culturel responsable, non juricophage, potentiellement orienté vers une plus large diffusion. Les établissements de lecture publique sont et restent garants d'un mouvement à double hélice : l'accès aux oeuvres d'une part, d'autre part la rémunération équilibrée de tous les acteurs qui portent leurs efforts ; les bibliothèques en font partie intégrante, apportant des bénéfices économiques à la culture numérique.

L'espace de liberté, liée intrinsèquement - faut-il le rappeler - aux missions de lecture publique, n'est pas optionnel : il est consubstantiel au développement du numérique, parce qu'il touche aux racines mêmes de la création : technologique, culturelle, intellectuelle, éducative. Tel est le sens à donner aux réflexions qui aujourd'hui demandent aux pouvoirs publics de faire place numérique au troisième secteur.

En résumé

La lecture publique constitue de fait un élément important et essentiel dans le paysage culturel français. Les démarches internationales vont dans ce même sens : sous condition de renouvellement et de mutation, les bibliothèques s'avèrent plus que jamais au centre d'un mouvement d'accès au savoir pour une grande majorité de la population. Pour amplifier - avec le numérique - cette mission, point n'est besoin de remettre en cause les fondamentaux des établissements de lecture publique. Mais non plus de proposer un modèle d'accès qui n'en respecterait pas les principes.

La méconnaissance (réelle ou supposée) du rôle des bibliothèques publiques rend l'exercice peut-être plus difficile dans un contexte de mutation.

L'intransigeance qui pourrait transparaître n'est pas - précisons-le - seulement de nature juridique ou financière. Elle s'appuie sur un corpus de valeurs partagées par tous les usagers de lecture publiques et soutenu par les élus locaux qui ont la charge des bibliothèques publiques.

A croiser les points de vue, nul doute qu'on peut dire avec ou sans sérénité, que la lecture publique est plus que partie prenante dans la mutation numérique. Elle en connaît les enjeux, elle en a donné les preuves, et elle se tient prête à examiner collectivement les propositions qui ne manqueront pas d'émerger en direction de ce tiers secteur.

Il s'agit donc :

- de dégager l'espace de négociations en s'appuyant sur les éléments législatif et juridique au regard des pratiques professionnelles largement reconnues, en disposant de part et d'autre d'un organisme

autorisé à en discuter des conditions : le conrtium Couperin et l'association de collectivités pour les ressources numériques en bibliothèque (CAREL) remplissent ce rôle de notre côté

- de prendre la direction d'un large accès encadré par des protocoles à décider ensemble, y compris et surtout avec les pouvoirs publics ;

- de respecter les missions des bibliothèques chargées de mettre en oeuvre le plan de lecture publique : leurs compétences, leur ancrage territorial, leur incidence sur les publics usagers, leur rôle fondamental dans l'accès à la culture.

Michel Fauchié

Trésorier de l'IABD...

Président de l'AddnB (Association pour le développement du document numérique en Bibliothèque)

<http://addnb.fr>